



# Assemblée générale

Distr. générale  
7 octobre 2015  
Français  
Original : anglais

---

## Soixante-dixième session

Point 72 b) de l'ordre du jour

**Promotion et protection des droits de l'homme :  
questions relatives aux droits de l'homme,  
y compris les divers moyens de mieux assurer  
l'exercice effectif des droits de l'homme  
et des libertés fondamentale**

## **Centre de formation et de documentation des Nations Unies sur les droits de l'homme pour l'Asie du Sud-Ouest et la région arabe\***

### **Rapport du Secrétaire général**

#### *Résumé*

Le présent rapport, établi en application de la résolution 69/171 de l'Assemblée générale, donne un aperçu général des activités et des réalisations du Centre de formation et de documentation des Nations Unies sur les droits de l'homme pour l'Asie du Sud-Ouest et la région arabe d'août 2014 à juillet 2015. Il indique également les mesures qui ont été prises en application de la résolution face à la multiplication des demandes d'assistance et de conseils techniques pour la promotion des droits de l'homme dans la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord.

---

\* La soumission du présent document a été repoussée après la date limite dans le souci d'y faire figurer les informations les plus récentes.



## I. Introduction

1. Le présent rapport a été établi pour donner suite à la résolution 69/171 de l'Assemblée générale relative au Centre de formation et de documentation des Nations Unies sur les droits de l'homme pour l'Asie du Sud-Ouest et la région arabe, dans laquelle celle-ci prie notamment le Secrétaire général de lui présenter, à sa soixante-dixième session, un rapport sur l'application de la résolution. Le rapport indique les progrès accomplis par le Centre d'août 2014 à juillet 2015. En 2015, la plupart des activités du Centre seront menées au cours des troisième et quatrième trimestres.

2. Le Centre opère sous la supervision du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme. L'Assemblée générale l'a créé en 2005 par sa résolution 60/153 avec pour mandat de « mener des activités de formation et de documentation conformément aux normes internationales relatives aux droits de l'homme et d'appuyer les efforts de ce type déployés dans la région par les gouvernements, les organismes et programmes des Nations Unies, les organismes nationaux chargés des droits de l'homme et les organisations non gouvernementales ». Son principal objectif est de renforcer les connaissances et compétences en matière de droits de l'homme dans la région de son ressort.<sup>1</sup> Il occupe des locaux mis à sa disposition par le Gouvernement qatarien.

3. À la suite de l'adoption par l'Assemblée générale de sa résolution 67/162, des fonds ont été alloués dans le cadre du budget ordinaire pour renforcer la capacité du Centre à répondre aux demandes de formation et de documentation qu'il reçoit. Les fonds extrabudgétaires alloués au Centre (y compris pour financer deux postes de P-3) ont été réduits en raison des difficultés financières auxquelles s'est heurté le Haut-Commissariat. Les effectifs du Centre ont été renforcés en 2015 et comptent actuellement trois administrateurs (1 P-5, 1 P-4 et 1 P-3) et trois agents des services généraux. Tous les postes sont aujourd'hui pourvus.

4. Le Centre a continué de mener d'importantes activités dans l'exercice de son mandat, notamment dans le cadre des priorités thématiques mondiales du Haut-Commissariat (voir sect. II). Outre ses activités ordinaires de formation, le Centre a organisé un certain nombre de consultations et de forums régionaux importants sur divers sujets, notamment les droits de l'homme et la sécurité, les réformes de la justice pénale et la protection des droits des minorités.

5. Le tableau figurant en annexe donne la répartition géographique au 30 juin 2015 des participants aux activités du Centre.

## II. Principales réalisations du Centre

6. Les priorités stratégiques du Centre sont fixées en fonction des six priorités thématiques indiquées dans le plan de gestion du Haut-Commissariat pour 2014-2017 :

---

<sup>1</sup> Le mandat du Centre s'étend aux 25 pays suivants : Afghanistan, Algérie, Arabie saoudite, Bahreïn, Comores, Djibouti, Égypte, Émirats arabes unis, État de Palestine, Iran (République islamique d'), Iraq, Jordanie, Koweït, Liban, Libye, Maroc, Mauritanie, Oman, Pakistan, Qatar, République arabe syrienne, Somalie, Soudan, Tunisie et Yémen.

- a) Renforcer les mécanismes internationaux de défense des droits de l'homme;
- b) Faire progresser l'égalité et lutter contre la discrimination;
- c) Combattre l'impunité et renforcer la responsabilité et l'état de droit;
- d) Intégrer les droits de l'homme dans le développement et le domaine économique;
- e) Élargir l'espace démocratique;
- f) Mettre en place des systèmes d'alerte rapide et de protection des droits de l'homme dans les situations de conflit, de violence et d'insécurité.

7. Le Centre joue un grand rôle dans le renforcement des capacités de divers acteurs, y compris les gouvernements, les organismes nationaux chargés des droits de l'homme, les organisations de la société civile et les entités des Nations Unies. Il collabore également avec les organisations régionales, telles que la Ligue des États arabes, le Conseil de coopération du Golfe et le Réseau arabe des institutions nationales de défense des droits de l'homme.

8. Le nombre de demandes de renforcement des capacités émanant des États Membres a continué de beaucoup augmenter, en particulier dans les domaines suivants :

- a) Établissement des rapports destinés aux organes conventionnels des Nations Unies et au Groupe de travail sur l'examen périodique universel;
- b) Formation de base et perfectionnement dans le domaine des droits de l'homme à l'intention des diplomates, des journalistes, des responsables de l'application des lois et des membres des organismes nationaux chargés des droits de l'homme; et
- c) Adoption d'une approche fondée sur les droits de l'homme dans la lutte contre la traite des êtres humains.

9. Par ailleurs, plusieurs États Membres ont contribué au financement de certaines activités du Centre sur leur sol.

10. Depuis sa création, à la suite de consultations régionales, le Centre a exécuté des programmes régionaux qui ont également été adoptés et mis en œuvre au niveau des pays. D'août 2014 à juillet 2015, le Centre a mené des programmes de formation sur les thèmes suivants :

- a) Les droits de l'homme et la sécurité;
- b) Les droits de l'homme et la réforme de la justice pénale dans la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord;
- c) Les droits de l'homme et la parité des sexes;
- d) L'éducation dans le domaine des droits de l'homme;
- e) Les droits des minorités;
- f) Les droits de l'homme et la diplomatie;
- g) Les droits de l'homme et les médias;

- h) La lutte contre la traite des êtres humains;
- i) Les mécanismes de défense des droits de l'homme;
- j) Les droits économiques, sociaux et culturels;
- k) Les défenseurs des droits de l'homme;

11. Cela fait quatre ans que le Centre exécute ce type de programmes. Il a ainsi noué et étoffé des rapports étroits avec tout un réseau d'anciens participants à ses activités, dont certains y ont même contribué par la suite.

## **A. Les droits de l'homme et la sécurité**

12. Les 5 et 6 novembre 2014, sous le patronage de Sheikh Abdullah bin Nasser bin Khalifa Al-Thani, Premier Ministre et Ministre de l'intérieur, de la Commission nationale des droits de l'homme du Qatar, des secrétariats généraux de la Ligue des États arabes et du Conseil des Ministres de l'intérieur arabes, le Haut-Commissariat a organisé à Doha une conférence sur les problèmes de sécurité et les questions de droits de l'homme dans la région arabe. Y ont participé plus de 300 représentants d'organisations internationales et arabes actives dans le domaine des droits de l'homme, de ministères de l'intérieur et de la justice, de départements des droits de l'homme de ministères des affaires étrangères et d'institutions chargées de la sécurité et de centres d'étude et de recherche sur les questions de sécurité et de droits de l'homme. La conférence visait à mettre en lumière combien il importe d'établir un équilibre entre le respect des droits de l'homme et les menaces à la sécurité. Les participants ont adopté un certain nombre de recommandations, notamment sur l'importance d'appliquer les normes internationales relatives aux droits de l'homme dans la lutte contre le terrorisme et la nécessité de respecter davantage les principes de l'état de droit, y compris en matière de non-discrimination et d'égalité devant la loi, et a encouragé une coopération plus étroite avec les mécanismes des droits de l'homme du système des Nations Unies.

13. Le Centre a organisé avec le Département des droits de l'homme du Ministère de l'intérieur qatarien plusieurs réunions sur la lutte contre l'impunité et le renforcement de la responsabilisation et de l'état de droit au Qatar. Il a analysé différents outils pédagogiques pour le maintien de l'ordre dans le but d'élaborer un projet pilote à l'intention de l'Académie de police qatarienne.

## **B. Les droits de l'homme et la réforme de la justice pénale au Moyen-Orient et en Afrique du Nord**

14. Les 3 et 4 novembre 2014, Penal Reform International a organisé à Amman, en collaboration avec le Centre et la Direction de la sécurité publique/Département des centres pénitentiaires et de réinsertion de Jordanie, une conférence internationale sur les tendances récentes en matière de réforme de la justice pénale et de droits de l'homme. Y ont participé plus de 200 militants et experts des droits de l'homme, responsables gouvernementaux, chefs d'établissements pénitentiaires et de prisons, érudits islamiques, journalistes ainsi que représentants du système des Nations Unies, de la Commission européenne, de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples et de la Ligue des États arabes. Le principal objectif de la

conférence était de servir de cadre à un débat approfondi entre experts internationaux et décideurs et dirigeants politiques sur les normes internationales et régionales en matière d'administration de la justice, l'accent étant mis sur les Règles des Nations Unies concernant le traitement des détenues et l'imposition de mesures non privatives de liberté aux délinquantes (Règles de Bangkok) et les propositions récentes de révision de l'Ensemble de règles minima des Nations Unies pour le traitement des détenus. La conférence a également été l'occasion de procéder à un échange de bonnes pratiques. Les principales recommandations qui en sont issues ont porté sur la mise en œuvre des programmes après traitement visant à assurer la réinsertion des détenus, l'encouragement des États à adopter des solutions autres que l'emprisonnement, y compris des mesures non privatives de liberté, le renforcement du rôle des organismes nationaux de défense des droits de l'homme et des organisations de la société civile dans la surveillance des lieux de détention et l'établissement de priorités nationales pour la réforme des systèmes de justice pénale et l'harmonisation des législations nationales avec les normes internationales relatives aux droits de l'homme. Les activités de formation menées antérieurement par le Centre en coopération avec Penal Reform International (en 2013 sur le rôle des organismes nationaux chargés des droits de l'homme relativement aux stratégies nationales de lutte contre la torture) ont fourni des éléments d'information pour certains des débats. Le Centre continuera d'œuvrer au renforcement des capacités de ces organismes pour ce qui est de la surveillance des lieux de détention.

### **C. Les droits de l'homme et la parité des sexes**

15. Le Centre a intégré la question de la parité des sexes dans ses politiques, programmes et procédures. Au cours de la période considérée, il a tenu plusieurs ateliers de formation qui ont mis l'accent sur les questions relatives aux droits fondamentaux des femmes et à la problématique hommes-femmes. Il a affiché sur son site Web des informations sur la question pour mieux aider les participants. À partir de 2015, il a commencé à consacrer aux droits des femmes au moins deux de ses principales activités de formation thématiques. Le Centre prévoit aussi de tenir au cours du dernier trimestre de 2015 une activité de formation régionale pour les défenseurs des droits fondamentaux des femmes.

16. Du 11 au 13 mai 2015, le Centre a organisé en Jordanie, en collaboration avec Penal Reform International, un atelier de formation régional sur le rôle des organismes nationaux chargés des droits de l'homme dans la protection des femmes privées de liberté. Y ont participé 26 juristes, chercheurs et techniciens d'organismes nationaux chargés des droits de l'homme et acteurs de la société civile, venus d'Algérie, d'Arabie saoudite, d'Égypte, de l'État de Palestine, d'Iraq, de Jordanie, du Koweït, du Maroc, d'Oman, de Tunisie et du Yémen. Ils ont bénéficié d'une initiation aux Règles de Bangkok et d'une formation sur la manière d'inspecter les lieux de détention, les mécanismes d'information et les visites de suivi. Parmi les résultats importants figurent l'engagement d'effectuer des inspections des prisons tenant compte de la problématique hommes-femmes, y compris la situation des migrantes détenues, et de promouvoir la protection des femmes privées de liberté.

## **D. L'éducation dans le domaine des droits de l'homme**

17. Du 31 août au 2 septembre 2014, le Centre a organisé un atelier sur la garantie de qualité des programmes d'éducation dans le domaine des droits de l'homme dont les participants, venus d'Arabie saoudite, de Bahreïn, d'Égypte, des Émirats arabes unis, de l'État de Palestine, du Koweït, du Maroc, d'Oman, du Soudan, de Syrie, de Tunisie et du Yémen, étaient spécialisés dans la conception de programmes d'enseignement et la formation d'enseignants. Des représentants de l'Organisation pour l'éducation, la culture et la science de la Ligue Arabe, de l'Organisation islamique pour l'éducation, les sciences et la culture et de l'Organisation des Nations Unies pour la science, l'éducation et la culture ont également participé à l'atelier. Celui-ci a porté sur l'éducation dans le domaine des droits de l'homme et les initiatives du système des Nations Unies visant à promouvoir le plein exercice du droit à l'éducation face aux difficultés rencontrées au Moyen-Orient et en Afrique du Nord.

18. Le 11 janvier 2015, en partenariat avec Protect Education in Insecurity and Conflict (PEIC), le Centre a lancé un appel à manifestation d'intérêt pour la réalisation de projets sur la protection du droit à l'éducation en période d'insécurité et de conflit armé dans la région. Les organisateurs ont recensé trois organisations non gouvernementales pouvant bénéficier de dons pour la mise en œuvre en Iraq et dans l'État de Palestine de projets à petite ou moyenne échelle, axés sur les réfugiés, les personnes déplacées et les enfants.

## **E. Les droits des minorités**

19. Les 2 et 3 décembre 2014, le Centre a organisé en Tunisie un stage de formation régionale et une consultation sur les droits des minorités au Moyen-Orient et en Afrique du Nord. Cette activité visait à permettre aux participants d'utiliser efficacement les mécanismes des Nations Unies pour la protection des droits des minorités. Ont participé à ce stage plus de 50 défenseurs des droits de l'homme, personnes appartenant à des groupes religieux, professeurs de droit et représentants de ministères des affaires étrangères, venus de 20 pays. Le principal résultat a été l'engagement d'augmenter le nombre d'initiatives et d'activités de formation pour promouvoir la protection des droits des minorités. Il s'agissait là de la première d'une série d'activités annuelles (selon les plans actuels du Haut-Commissariat) fondées sur la note d'orientation du Secrétaire général sur la lutte contre le racisme et la protection des minorités et conçues pour renforcer la capacité des fonctionnaires des Nations Unies à élaborer et mettre en œuvre des activités visant à protéger les droits des minorités, le rôle des organismes nationaux de défense des droits de l'homme et des organisations de la société civile dans la promotion et la protection des droits des minorités et la publication des principaux documents et outils dans ce domaine.

## **F. Les droits de l'homme et la diplomatie**

20. Les stages régionaux de formation régionale en matière de droits de l'homme et de diplomatie sont l'une des activités phares du Centre. Chacun comporte deux parties étalées sur deux ans. Du 21 aux 25 novembre 2014, le Centre a organisé son troisième stage annuel de formation pour diplomates arabes en collaboration avec le

Centre Chourouq pour la démocratie, les médias et les droits de l'homme. Ce programme a été lancé par le Centre en 2012 dans le but d'améliorer l'aptitude des diplomates arabes à collaborer avec les entités des Nations Unies s'occupant des droits de l'homme. Ce stage, qui a accueilli des personnalités éminentes de la région dans le domaine des droits de l'homme, a compté 21 participants, dont 6 femmes. La seconde partie du stage sera organisée en septembre 2015. Ce type d'activité a entraîné la création d'un réseau serré d'anciens participants qui sont devenus à leur tour des experts dans des stages ultérieurs. De ce fait, le Centre a également renforcé son partenariat avec les départements et services des droits de l'homme des ministères des affaires étrangères de la région.

## **G. Les droits de l'homme et les médias**

21. Du 11 au 15 mai 2015, le Centre a célébré la Journée de la liberté de la presse en partenariat avec les parties prenantes marocaines. Une institution culturelle et journalistique de Tanger, Beit el-Sahafa (la Maison du journalisme), a accueilli l'événement. Le 11 mai 2015, les partenaires ont organisé un symposium axé sur l'éducation dans le domaine des droits de l'homme à l'intention des journalistes. Les participants ont formulé des recommandations visant à améliorer le travail des médias dans le domaine de la promotion et de la protection des droits de l'homme. On leur a par ailleurs présenté la troisième phase du Programme mondial d'éducation dans le domaine des droits de l'homme (2015-2019), laquelle met l'accent sur les droits de l'homme et le journalisme. Du 12 aux 15 mai, les célébrations ont consisté essentiellement en débats d'experts sur les travaux journalistiques (écrits et audiovisuels) des participants consacrés à la traite, l'arrestation et la détention de journalistes, l'arrestation de jeunes et d'enfants, l'égalité hommes-femmes en matière d'accès à l'éducation et les droits des femmes de la région. Les mêmes participants avaient déjà bénéficié en 2014 d'un stage de formation portant sur l'adoption d'une démarche fondée sur les droits de l'homme pour toute couverture médiatique et se sont vu demander d'utiliser les connaissances acquises pour produire des travaux journalistiques en suivant cette approche. Les réactions reçues des participants, lesquels ont constitué un réseau sur les médias sociaux à l'issue du stage de 2014, ont été très positives. Tous ont fait part de leur détermination de continuer d'utiliser dans leur travail les compétences acquises dans le domaine des droits de l'homme. Autre résultat positif, un certain nombre de participants chevronnés peuvent désormais contribuer en tant qu'experts aux activités ordinaires du Centre dans le domaine des médias et des droits de l'homme.

## **H. La lutte contre la traite des êtres humains**

22. Le Centre continue de promouvoir la démarche du Haut-Commissariat fondée sur les droits de l'homme en appliquant les principes et directives recommandés concernant les droits de l'homme et la traite des êtres humains et suivant l'Initiative arabe de lutte contre la traite des êtres humains. À la fin de 2015, le Centre aura mené des activités de formation couvrant l'ensemble des principes recommandés. Il continue de recevoir des demandes d'exemplaires des principes recommandés en langue arabe du fait que ses partenaires les utilisent dans leurs activités de formation.

23. Du 21 au 23 octobre 2014, le Centre et la Fondation de Doubaï pour la protection des femmes et des enfants ont organisé à Doubaï (Émirats arabes unis) un stage régional de formation portant sur la coopération internationale et le droit à un recours effectif pour les victimes de la traite. Cette formation avait pour objet d'accroître les connaissances et les compétences en matière de lutte contre la traite des êtres humains conformément aux normes internationales concernant les victimes. Le compte rendu des travaux du stage de formation et les observations des participants ont montré qu'une formation supplémentaire sur le sujet serait utile à la plupart. La formation dispensée a notamment porté sur la définition de la traite, le rôle et les responsabilités des agents de l'État et des décideurs et les droits des victimes. En outre, les participants ont manifesté le désir de tirer les enseignements de l'expérience d'autrui et de participer à des activités plus pratiques de lutte contre la traite des êtres humains, de protection des victimes et de coopération internationale.

## **I. Les mécanismes de défense des droits de l'homme**

24. Du 26 au 28 août 2014, le Centre a organisé un atelier de formation régional sur les meilleures pratiques concernant l'application des recommandations du Groupe de travail sur l'examen périodique universel, l'objectif étant de recenser les meilleures pratiques de la région ainsi que les difficultés rencontrées. Quelque 25 participants originaires de neuf pays qui ont fait l'objet d'un examen du Groupe de travail de 2012 à 2014 (Bahreïn, Égypte, Émirats arabes unis, Iraq, Jordanie, Maroc, Qatar, Tunisie et Yémen) étaient présents. L'atelier a été organisé en collaboration avec l'Organisation arabe des droits de l'homme qui a fourni un appui logistique. Cinq membres de son personnel ont également participé à l'atelier.

25. Du 20 au 26 septembre 2014, le Centre a fourni un soutien au Bureau régional pour le Moyen-Orient du Haut-Commissariat pour l'organisation d'un cours de formation portant sur le processus d'examen périodique universel. Deux ateliers, tenus à Oman notamment à l'attention des membres du personnel de la Commission nationale omanaise des droits de l'homme et d'organisations de la société civile du pays, ont été axés sur le rôle des organismes nationaux chargés des droits de l'homme.

26. En 2014, le Centre a lancé une publication annuelle (disponible en ligne et en version imprimée) qui réunit les observations générales des organes créés en vertu d'instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme. Le premier volume (2014) a été consacré aux observations générales du Comité des droits de l'homme. Le deuxième (achevée en juin 2015) est consacré aux observations générales du Comité des droits économiques, sociaux et culturels. Le troisième (à paraître en 2016) sera consacré aux observations générales du Comité contre la torture.

## **J. Droits économiques, sociaux et culturels**

27. Du 8 au 11 décembre 2014, le Centre a organisé la première partie de son programme de formation de formateurs dans le domaine des droits économiques, sociaux et culturels, dont l'objectif était surtout d'impartir aux participants une meilleure compréhension des droits économiques, sociaux et culturels et d'en surveiller l'exercice. Quinze personnes, dont six femmes, venues d'Algérie,

d'Égypte, de l'État de Palestine, de Jordanie, de Libye, du Maroc, de Mauritanie, du Soudan, de Tunisie et du Yémen, y ont participé. Résultat positif de ce stage de formation, une juge libyenne a effectué une analyse des droits économiques, sociaux et culturels pour le projet de constitution libyenne, qu'elle a présentée à l'Assemblée constituante libyenne.

28. La seconde partie du programme doit se dérouler en octobre 2015 en Algérie avec la coopération de la Commission consultative nationale pour la promotion et la protection des droits de l'homme. Elle visera à améliorer les compétences des participants en ce qui concerne l'établissement des preuves en cas de violations des droits économiques, sociaux et culturels et à élaborer une stratégie de sensibilisation dans le cadre des mécanismes internationaux de défense des droits de l'homme.

## **K. Les défenseurs des droits de l'homme**

29. Les 26 et 27 janvier 2015, le Centre a organisé à Tunis, en coopération avec le Centre d'information des Nations Unies du Caire, un forum régional sur l'établissement d'un environnement propice et sûr pour les défenseurs des droits de l'homme au Moyen-Orient et en Afrique du Nord. Cinquante-neuf personnes y ont participé, dont des défenseurs des droits de l'homme et des journalistes. Il a porté sur trois thèmes : les normes juridiques internationales relatives à la protection des défenseurs des droits de l'homme, les tendances en ce qui concerne la répression de ces défenseurs dans la région et comment améliorer la responsabilisation et assurer un environnement sûr et propice à ces défenseurs. Les participants ont adopté un certain nombre de recommandations portant sur la création (par eux-mêmes) d'un réseau de sensibilisation et de solidarité constitué de défenseurs des droits de l'homme de la région et le renforcement de leurs compétences s'agissant de surveiller et documenter les violations des droits de l'homme. Le Centre mettra l'accent sur l'élaboration de programmes de formation dans ce domaine, celui de 2015 devant être axé sur le renforcement des capacités des militantes des droits de l'homme dans la région.

## **L. Autres activités thématiques**

30. Du 23 au 25 septembre 2014, le Centre a organisé, en coopération avec Penal Reform International un atelier de formation régional sur le rôle des organismes nationaux de défense des droits de l'homme dans la protection des droits des personnes privées de liberté. L'atelier, tenu à Amman, avait pour objectif de renforcer les compétences de ces organismes dans le domaine de la surveillance de l'application des recommandations des mécanismes internationaux des droits de l'homme relatives aux droits des personnes privées de liberté. Les 20 participants étaient originaires d'Algérie, d'Égypte, de l'État de Palestine, d'Iraq, de Jordanie, du Koweït, de Libye, du Maroc, du Qatar, du Soudan, de Tunisie et du Yémen. Ils ont formulé plusieurs recommandations, notamment en vue de renforcer les compétences des organismes nationaux chargés des droits de l'homme pour ce qui est d'assurer une surveillance soucieuse de la problématique hommes-femmes des lieux de détention pour femmes et d'améliorer leur connaissance des Règles de Bangkok. L'année suivante, le Centre a organisé sur la base de ces recommandations, un atelier de formation axé sur la question des femmes détenues (voir plus haut par. 16).

31. Les 11 et 12 novembre 2014, le Centre a tenu à Doha, en coopération avec le Département des droits de l'homme du Ministère des affaires étrangères, un atelier de formation sur l'entreprise, les droits de l'homme et les migrations, lequel a mis l'accent sur les devoirs et responsabilités de l'État et des entreprises, les Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme et l'accès à des voies de recours. Les participants ont débattu du cadre international des droits de l'homme, des migrations et des droits des travailleurs ainsi que des problèmes de droits de l'homme auxquels doivent faire face les migrants au Qatar. Ont participé à l'atelier des représentants du Gouvernement, d'organismes nationaux chargés des droits de l'homme, d'entreprises privées et de fondations.

32. Le 14 avril 2015, dans le cadre du treizième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale tenu au Qatar, le Centre a organisé, en coopération avec le Bureau de New York du Haut-Commissariat, une table ronde sur le thème « Abolition de la peine de mort : la peine de mort et les infractions liées à la drogue ». Elle avait pour objectifs :

a) D'examiner sous l'angle des droits de l'homme l'application de la peine de mort dans les cas d'infractions liées à la drogue;

b) De procéder à un échange d'expériences en provenance de régions où les États réclament la peine de mort lorsqu'ils se trouvent confrontés aux inquiétudes de la population concernant le trafic de drogues et la sécurité publique;

c) De débattre de stratégies de prévention de la criminalité de manière à réduire la peur qu'elle inspire, y compris l'éducation dans le domaine des droits de l'homme pour trouver des solutions à long terme susceptibles de permettre une lutte plus efficace contre ce type de crimes et leurs causes profondes;

d) De maintenir et renforcer l'élan acquis sur la question en préparation de la résolution relative à un moratoire sur l'application de la peine de mort que doit adopter l'Assemblée générale en 2016.

33. Le Centre a assuré la traduction en arabe de la publication du Haut-Commissariat intitulée *Moving Away From the Death Penalty: Arguments, Trends and Perspective* (« Peine de mort : son abolition – arguments, tendances et perspective ») et a lancé la version arabe au cours de la table ronde. Cette dernière a attiré une forte participation et a permis de renforcer les connaissances relatives à la peine de mort dans la région.

### III. Conclusion

34. **L'évolution de la région a entraîné une forte demande de renforcement des capacités et de documentation sur la promotion des droits de l'homme. Grâce à l'accroissement de ses ressources, le Centre a été en mesure de s'acquitter de son mandat en matière de formation et de documentation et de mieux satisfaire les demandes auxquelles il a dû faire face, en particulier pour l'élaboration d'outils pédagogiques adaptés. Il a ainsi pu toucher une plus grande diversité de bénéficiaires.**

35. **Grâce à ses consultations régionales avec les gouvernements, organismes nationaux chargés des droits de l'homme, milieux universitaires, organisations non gouvernementales et autres parties prenantes, le Centre a servi de cadre**

---

pour les débats et échanges d'expériences et de savoir-faire sur une vaste palette de questions, dont la protection du droit à l'éducation en période de conflit et les droits des minorités.

36. Le soutien de l'Assemblée générale a permis au Centre de continuer de s'acquitter de son mandat et de contribuer efficacement au renforcement des capacités régionales et nationales en matière de droits de l'homme.

37. Au cours de la période considérée, le Centre a continué de fournir l'appui nécessaire aux gouvernements, organismes nationaux chargés des droits de l'homme, organisations régionales et acteurs de la société civile ainsi qu'aux entités des Nations Unies en vue d'une meilleure promotion et protection des droits de l'homme aux niveaux régional et national. Le Centre continuera de fournir directement, durablement et efficacement assistance et coopération à ses homologues régionaux et nationaux, compte tenu en particulier de la demande croissante de renforcement des capacités et de coopération technique. Outre le développement de ses activités actuelles, le Centre mettra davantage l'accent sur le renforcement de son mandat en matière de documentation.

## Annexe

## Répartition géographique des stages de formation et consultations organisés par le Centre<sup>a</sup>

	<i>Nombre de fois où des consultations et des formations clefs ont été organisées dans le pays</i>			<i>Nombre de fois où les pays étaient représentés lors de consultations et de cours de formation clefs</i>		
	2013	2014	2015 <sup>b</sup>	2013	2014	2015 <sup>b</sup>
Afghanistan	–	–	–	–	–	–
Algérie	–	–	–	2	7	1
Arabie saoudite	–	2	1	3	172	43
Bahreïn	–	–	–	–	5	2
Comores	–	–	–	–	–	–
Djibouti	–	–	–	–	–	–
Égypte	–	1	1	4	10	3
Émirats arabes unis	–	1	–	2	1	–
État de Palestine	–	–	–	4	20	4
Iran (République islamique d')	–	–	–	–	–	–
Iraq	–	–	–	2	6	2
Jordanie	–	3	1	3	151	5
Koweït	1	2	–	2	5	1
Liban	–	1	–	–	10	2
Libye	–	–	–	2	4	3
Maroc	–	2	1	–	24	13
Mauritanie	–	–	–	2	3	–
Oman	–	1	–	2	2	2
Pakistan	–	–	–	–	–	–
Qatar	2	5	–	3	18	–
Somalie	–	–	–	1	–	–
Soudan	–	1	–	3	6	4
République arabe syrienne	–	–	–	–	2	3
Tunisie	–	1	1	2	9	10
Yémen	3	1	–	5	16	2
<b>Total</b>	<b>6</b>	<b>21</b>	<b>5</b>	<b>43</b>	<b>471</b>	<b>100</b>

*Note* : Parmi les participants on trouve entre autres des fonctionnaires, des policiers, des représentants des institutions nationales de défense des droits de l'homme et des acteurs de la société civile, y compris des journalistes. Le tableau ne tient pas compte de la représentation des organisations régionales.

<sup>a</sup> Ce tableau ne rend compte que des formations et des consultations les plus importantes et ne donne pas la liste complète de toutes les activités menées.

<sup>b</sup> Correspond à la période couverte par le rapport (jusqu'au 30 juin 2015). Comme la plupart des activités du Centre en 2015 seront menées au cours du reste de l'année, le nombre total de participants pour 2015 sera sensiblement supérieur.